

A.M.I ONCOLOGIE

Appel à Manifestation d'Intérêt

Valoriser la recherche
dans le domaine
de l'oncologie

Grand Est / Bourgogne-Franche-Comté

L'A.M.I «Valoriser la recherche dans le domaine de l'oncologie» est une initiative de



RÈGLEMENT DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

POURQUOI ?

L'écosystème en oncologie, très dynamique au niveau académique en France, bénéficie d'un fort intérêt industriel. En raison de ses spécificités, il devient particulièrement intéressant de combiner les réseaux, expertises et capacités d'investissement dans un Appel à Manifestation d'Intérêt (A.M.I).

Le **Cancéropôle Est** a pour missions, entre autre, de valoriser des résultats de la recherche de manière scientifique mais aussi économique ainsi qu'inscrire la recherche en cancérologie dans la dynamique de l'écosystème régional.

Les **SATT** (Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologie) ont été créées par l'État dans le cadre du Programme Investissements d'Avenir. Elles ont vocation à investir dans des projets innovants à potentiel de valorisation et de les accompagner vers le transfert en direction du monde socio-économique.

Les SATT **Sayens**, **Conectus**, **SATT Nord** et le **Cancéropôle Est** s'associent donc pour détecter et promouvoir le développement et le transfert de projets innovants de la recherche académique vers l'industrie dans le domaine de l'oncologie.

QUI ?

Cet appel à projets est ouvert à tout chercheur ou tout praticien hospitalier ou consortium de chercheurs, de praticiens hospitaliers et de personnels paramédicaux dont au moins un membre est affilié à un laboratoire de recherche académique ou à un Etablissement Public de Santé du territoire Grand Est / Bourgogne-Franche-Comté. (En cas de non affiliation, les dossiers seront analysés au cas par cas par la SATT référente).

QUOI ?

Cet appel concerne à la fois les approches diagnostiques ou pronostiques, les dispositifs médicaux, les approches préventives ou thérapeutiques mais aussi les aspects de sciences humaines et sociales pour l'oncologie. Il est ouvert à tout type de transfert (projet de start-up, licence, transfert de savoir-faire, de produits, etc.). Cet appel s'adresse à des projets d'une durée de 6 à 24 mois environ pour des montants moyens de financement par les SATT de l'ordre de 50 à 300 k€ environ (en fonction du potentiel du projet, les montants investis pourront être supérieurs). Le type de projet éligible est précisé dans la suite du document.

QUAND ?

Cet AMI est ouvert du 17 Septembre 2019 au 18 Novembre 2019 inclus et donnera lieu à un comité de pré-sélection réunissant les SATT Sayens, Conectus et SATT Nord et le Cancéropôle Est. Suite à ce comité qui se réunira dans le mois suivant la clôture de l'AMI, les projets pré-sélectionnés seront revus avec la SATT référente afin d'élaborer un descriptif détaillé du projet qui sera soumis par leurs porteurs, la (les) SATT concernée(s) et le Cancéropôle Est pour financement aux organes décisionnels des SATT.

COMMENT ?

Le formulaire de candidature pour le dépôt des pré-projets, disponible ci-après, est à envoyer à l'adresse :

► contact@ami-oncologie.fr

Pour toute question relative à l'Appel à Manifestation d'Intérêt, vos contacts sont :

Sayens ► Didier Humbert (didier.humbert@sayens.fr) et Marie Petit (marie.petit@sayens.fr)

Conectus ► Fabienne Mathon (fabienne.mathon@satt.conectus.fr)

SATT Nord ► Nicolas Cluchague (Nicolas.Cluchague@sattnord.fr)

Cancéropôle Est ► Rachel Groubet (rachel.groubet@canceropole-est.org)

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ/CRITÈRES DE SÉLECTION

CADRE GÉNÉRAL

Les projets accompagnés et financés sont des projets issus de la recherche académique susceptibles d'avoir des retombées socio-économiques. Les SATT ont vocation à investir dans des projets ayant le potentiel de générer un retour économique.

L'objectif des projets accompagnés est de renforcer un corpus de données déjà existant pour optimiser le transfert vers le monde socio-économique et bénéficier ainsi aux patients.

De ce fait :

- Les propositions de projet reçues pourront être modifiées et/ou complétées, en accord avec les porteurs, en fonction des besoins cliniques, industriels et/ou sociétaux qui seront identifiés.
- La durée du projet ne pourra excéder 24 mois, pour un budget compris entre 50 K€ et environ 300 K€ (et au-delà si cela se justifie).
- Les projets seront analysés en termes de maturité scientifique, de besoins, de potentiels marchés et de propriété intellectuelle (détaillés ci-après) par les instances SATT et le Cancéropôle Est.
- La propriété intellectuelle (brevet ou autre), si existante, ne doit pas avoir déjà été transférée à un tiers (industriel, start-up ayant levé des fonds, ...).

QUEL TYPE DE PROJETS PROPOSER ?

Les projets soumis doivent s'appuyer sur des résultats expérimentaux et/ou des simulations ayant démontré de façon claire le concept scientifique.

Sont potentiellement éligibles, des projets innovants ayant déjà obtenu des données préliminaires dans toutes les thématiques telles que (liste non exhaustive):

- Outils diagnostic et /ou pronostic susceptibles de changer la prise en charge des patients, quelles que soient les innovations utilisées : e-santé, imagerie, techniques de biologie cellulaire, biologie moléculaire, biochimie, dosimétrie de rayonnements ionisants,...
- Approches thérapeutiques : pharmacologique (nouvelles molécules ou repositionnement), thérapie cellulaire ou génique, stratégie de délivrance d'outils thérapeutiques, radiothérapies,...
- Dispositifs médicaux et outils d'évaluation clinique quelles que soient les technologies,
- Approches favorisant la prise en charge et l'accompagnement des malades et de leur entourage dans tous les aspects de leur vie (projets en Sciences Humaines et Sociales),
- ...

Le niveau de maturité des projets susceptibles d'être sélectionnés peut commencer à partir des premières données *in vitro* (molécules) ou premiers résultats représentatifs (DMDIV).

Le comité de pré-sélection statuera notamment sur les critères d'éligibilité de la lettre d'intention ci-dessous :

- Au moins un des laboratoires impliqués devra être situé en Grand Est ou Bourgogne-Franche-Comté
- Au moins un des propriétaires de la PI devra être actionnaire de l'une des SATT (Sayens, Conectus ou SATT Nord)
- Niveau de maturité de la technologie
- Application potentielle identifiée

CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS FINANCÉS

- Réponse à un besoin industriel/socio-économique
- Perspectives de valorisation à moyen terme (concession de licence à une entreprise existante ou création de start-up...),
- Niveau de maturité de l'innovation
- Propriété intellectuelle existante ou potentielle (brevetabilité, savoir-faire secret...)
- Durée maximale du projet (environ 24 mois)

MODALITÉS DE DÉPÔT ET ÉVALUATION DES DOSSIERS

DÉPÔT DE LA MANIFESTATION D'INTÉRÊT

La lettre d'intention doit parvenir entre le 17 Septembre 2019 au 18 Novembre 2019 inclus à l'adresse e-mail suivante :

► contact@ami-oncologie.fr

Les porteurs de projets potentiels doivent compléter la lettre d'intention disponible sur le site internet **ami-oncologie.fr** ou par simple demande à l'adresse mail de contact ci-dessus.

MODALITÉS D'ANALYSE DES LETTRES D'INTENTION

Le comité de pré-sélection sera constitué de membres des équipes des SATT et du Cancéropôle Est. Le comité de pré-sélection évaluera les lettres d'intention en respectant les critères d'éligibilité présentés ci-dessus.

Les porteurs de projets seront informés des résultats par e-mail dans le mois suivant la réunion du comité de pré-sélection.

Les informations transmises seront assujetties à un engagement de confidentialité.

Les porteurs des projets pré-sélectionnés seront accompagnés par les équipes des SATT Sayens, Conectus, SATT Nord et du Cancéropôle Est afin de consolider l'ensemble des éléments du projet, préciser le programme, le budget, la stratégie de protection de la propriété intellectuelle, d'accès au marché, et en y adjoignant, le cas échéant, des compétences complémentaires (expertises cliniques, technico-économiques, industrielles, juridiques...).

Les projets dont la pertinence aura été validée seront présentés pour financement conformément aux processus internes de chaque SATT.

Les dépenses suivantes seront éligibles :

- achat de consommables - fonctionnement
- recrutement de personnel dédié au projet (technicien, ingénieur, post-doctorant, excepté le financement de thèse)
- prestation
- étude de marché
- frais de propriété intellectuelle : logiciels, dépôt de demande de brevet ou autre titre de Propriété Intellectuelle,...
- frais de mission sur justificatifs

CORRESPONDANTS SATT ET CANCÉROPÔLE EST

Pour toute question relative à cet A.M.I, merci de contacter :

SATT Sayens	Didier Humbert (didier.humbert@sayens.fr) et Marie Petit (marie.petit@sayens.fr)
Conectus	Fabienne Mathon (fabienne.mathon@satt.conectus.fr)
SATT Nord	Nicolas Cluchague (Nicolas.Cluchague@sattnord.fr)
Cancéropôle Est	Rachel Groubet (rachel.groubet@canceropole-est.org)

SUIVI DES PROJETS

Les porteurs de projet seront invités à présenter leurs travaux devant le Conseil Scientifique et Clinique, ainsi qu'au Forum du Cancéropôle Est et/ou au Colloque OncoTrans. Ils devront fournir des résumés qui pourront être communiqués sur les supports de communication des SATT et du Cancéropôle Est (Newsletter, site web).